

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°25/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **04 avril**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chérüy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, MM. Philippe **LAURENT**, Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Philippe **MANTERO**.

Procurations : Mme Sandra **CAMPOY** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**).

Absentes : Mmes Monique **RAVOUNA**, Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

Objet : SOPCC BASKETBALL – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Exposé du Maire

Nous vous rappelons la situation financière particulièrement délicate dans laquelle se trouve le SOPCC Basketball.

Malgré les deux avances faites par la Commune au titre de la subvention 2022, à savoir 40.000 € par délibération du 22 septembre 2022 et 25.000 € par délibération du 15 décembre 2022, le club n'a toujours pas réussi à redresser ses finances malgré tous ses efforts.

La subvention annuelle initialement versée étant de 70.000 €, il reste un solde à verser de 5.000 € ; somme qui ne permettra pas de boucler financièrement l'actuelle saison sportive 2022-2023.

Devant l'urgence de la situation, une rencontre a été organisée avec les Maires des trois communes finançant le club, à savoir Charvieu-Chavagneux, Chavanoz et Pont de Chérüy.

Nous vous proposons donc de verser une subvention exceptionnelle de 50.000 € pour la saison 2022-2023, sachant que la commune de Charvieu-Chavagneux attribuera une somme identique. La commune de Chavanoz n'a pas encore confirmé le montant de sa participation.

Par ailleurs, vous avez remarqué que lors du vote des subventions 2023, la somme attribuée au SOPCC Basketball est passée de 70.000 € à 50.000 € pour la saison 2023-2024.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré attribue **par 26 voix et 1 abstention** (Mme Rita TOSCANO), la subvention exceptionnelle suivante :

- SOPCC Basketball**50.000 €.**

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 05 avril 2023
Le Maire,

